

Gouvernement du Québec

Décret 1478-2024, 2 octobre 2024

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 16^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui se tiendra du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024

ATTENDU QUE la 16^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies se tiendra à Cali, en Colombie, du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

QUE l'émissaire aux changements climatiques et aux enjeux nordiques et arctiques, monsieur Jean Lemire, dirige la délégation officielle du Québec à la 16^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui se tiendra du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024;

QUE la délégation officielle du Québec, outre l'émissaire aux changements climatiques et aux enjeux nordiques et arctiques, soit composée de :

Monsieur Jacob Martin-Malus
Sous-ministre adjoint à la biodiversité, à la faune et aux parcs
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

QUE cette délégation officielle soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

84253

